

Solidaris refuse de voter pour une proposition de budget asphyxiant l'assurance maladie et les patients

Ce lundi, le Comité de l'assurance s'est prononcé sur une proposition de budget de l'assurance maladie 2016. Cette proposition a été votée à la majorité simple (20 pour ; 15 contre et 5 abstentions) et sera communiquée au Conseil général de l'INAMI qui se prononcera lundi 12 octobre sur le budget 2016 de l'Assurance maladie. Solidaris n'a pas soutenu cette proposition de budget qui entérine la nouvelle trajectoire budgétaire pour l'Assurance maladie issue du conclave de juillet qui se répercutera sur l'accessibilité et la qualité des soins.

Solidaris ne peut s'inscrire dans cette proposition du comité de l'assurance soumise ce lundi qui entérine les décisions du conclave de juillet dernier. Avec des moyens qui n'augmentent que de 0,69 % au lieu de 1,9 % en principe garanti par la norme de croissance du budget prévue dans la loi, il n'est pas possible de financer les besoins de santé des citoyens, assurer la sécurité tarifaire des patients et avancer de manière significative dans les réformes structurelles nécessaires pour garantir à la population l'accès à des soins de qualité.

L'assurance maladie est devenue la « vache à lait de l'assainissement budgétaire »

En plus des 2,6 milliards d'euros d'économies imposées par la révision à la baisse de la norme de croissance, le gouvernement a annoncé que l'Assurance maladie devait fournir un effort structurel supplémentaire de 285 millions d'euros. A cela, il faut aussi ajouter 336 millions d'euros d'économies réalisées en dehors de l'objectif budgétaire. Au total, à l'horizon 2018, l'Assurance maladie contribue à hauteur de **3,3 milliards €** à l'assainissement budgétaire et aux mesures de soutien aux entreprises prévues par le Gouvernement. La moitié des efforts imposés à la Sécurité sociale repose ainsi sur l'Assurance maladie. Pour Solidaris, il est hors de question d'approuver ce cadre budgétaire qui ne contribue qu'à asphyxier les patients.

Le cadre budgétaire tel qu'il a été présenté se répercutera sur les patients directement (via l'augmentation des tickets modérateurs) ou indirectement (via l'augmentation des suppléments découlant de l'augmentation des prestataires non-conventionnés et de l'aggravation du sous-financement hospitalier). Pour Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidaris « Il est de notre responsabilité d'envoyer un signal fort aux décideurs politiques. **Il est urgent de développer une vision à long terme de la politique de santé basée sur des objectifs de santé concertés** ».

Les grands absents : la concertation et la stabilité de la trajectoire budgétaire

En effet, le gouvernement n'a pas tenu ses engagements à l'égard du secteur. Après avoir réduit la norme de croissance réelle, le gouvernement ressort encore la trajectoire budgétaire de l'Assurance maladie. Les engagements stipulés dans l'accord d'octobre 2014 ne sont pas respectés : « Les objectifs fédéraux en matière de santé sont fixés en accord avec tous les intéressés. Une trajectoire budgétaire pluriannuelle stable est liée aux objectifs en matière de santé. ».

Pour Solidaris, il n'est plus possible d'adopter une vision à court terme du financement des soins de santé. C'est de la santé des citoyens qu'il s'agit et il est insensé et irresponsable de vouloir la traiter par-dessus la jambe.

CONTACT PRESSE :

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, 0479616781, claire.huysegoms@solidaris.be